



Déclaration liminaire

FS du 28 avril 2026

La CGT refuse l'érosion du statut et des droits des agents. Depuis le 1^{er} juillet 2023, le point d'indice n'a pas évolué. Trois ans pendant lesquels chaque agent public travaille pour le même salaire, tandis que l'inflation et le coût de la vie, eux ne se sont pas gelés. Les grilles de rémunération publiées au 1^{er} janvier 2026 sont strictement identiques à celles de janvier 2024. Le ministre l'a confirmé sans ambages : il n'y aura pas de revalorisation générale en 2026. La CGT appelle les choses par leur nom : cela s'appelle une baisse de salaire programmée, et c'est un choix politique, pas une fatalité. L'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal. Il est contraint de verser une indemnité différentielle à près de 356 000 agents de catégorie C, adjoints administratifs, agents techniques, pour « ramener » leur rémunération au niveau du SMIC. Cette indemnité n'est pas une revalorisation : elle colmate une brèche sans rien reconstruire. Le mécanisme est inexorable : chaque hausse future du SMIC accentuera mécaniquement l'écrasement des grilles, réduira les écarts entre catégories, et détruira toute perspective de carrière. Le gouvernement s'apprête à remplacer une politique salariale par une pile d'indemnités correctrices. C'est la négation même du sens du statut qui garantit une fonction publique de carrière.

L'augmentation des prix des carburants vient achever les collègues qui sont déjà exsangues. A la DGFIP, le NRP, avec la fermeture des trésoreries notamment, a eu comme conséquence pour beaucoup de

collègues un allongement de la durée du trajet pour se rendre au travail et l'obligation de prendre son véhicule. La CGT Finances Publiques a demandé au niveau national l'activation de l'article 17 du protocole national de télétravail. Dans le Nord, nous demandons, a minima, comme cela se fait déjà dans d'autres directions, que toutes les demandes de 3 jours de télétravail pour faire face aux surcoûts soient acceptées.

Face aux conditions de travail dégradées, aux salaires qui sont bloqués et aux emplois qui manquent, c'est toute la Fonction Publique qui souffre. La réponse du gouvernement est le mépris. Preuve en est le projet de décret relatif aux autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motifs de parentalité et d'événements familiaux. Le conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre un décret, l'occasion de sécuriser et d'élargir les droits des agents, mais le gouvernement en a fait une arme de régression : il limite les droits et harmonise par le bas. Au conseil commun de la fonction publique, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet de décret. Les employeurs territoriaux ont même voté pour le vœu intersyndical de retrait du texte de l'ordre du jour. Mais le gouvernement s'obstine et veut passer en force. Le projet de décret propose une liste limitative d'ASA. C'est donc un texte plafond que propose le gouvernement et non un décret socle : tout ce qui n'est pas dans le décret n'est pas autorisé. C'est un changement de philosophie radicalement régressif : au lieu de garantir un minimum commun et de laisser la possibilité de négocier localement des droits plus favorables, le gouvernement verrouille. C'est d'autant plus absurde que le droit du travail met en avant la négociation locale ou sectorielle, la loi fixe un cap et laisse une marge de négociation aux accords d'entreprise ou de branches. Proposer un décret plafond est un choix délibéré du gouvernement : rien dans la décision du Conseil d'Etat ne l'empêchait de proposer un décret socle ! Le gouvernement se drape dans une pseudo défense de l'égalité des droits des personnels selon les différents employeurs publics. Sauf qu'au lieu de s'aligner sur le mieux-disant, le gouvernement enferme tous les agents dans des droits revus à la baisse. Cette vision restrictive de l'égalité tourne le dos à une vision progressiste et émancipatrice de la fonction publique. Pire toutes les circulaires sectorielles, règlements intérieurs, accords locaux qui ont permis d'inventer des droits plus protecteurs vont tomber. C'est une régression énorme et inacceptable pour de nombreux agents ! On est bien loin de l'expérimentation locale que le gouvernement rabâche à tout bout de champ. Que recherche-t-il en voulant nous enlever ces droits ? Tout simplement montrer qu'il remet les agents publics au travail. Encore une façon de dénigrer notre travail et notre engagement : pour le gouvernement nous ne serions que des fainéants et des privilégiés.

Au sein de la Fonction Publique, la DGFIP est depuis plus d'une vingtaine d'années dans un mouvement incessant de restructuration, ces restructurations étant cause de risques psycho-sociaux de plus en plus élevés. Les collègues souffrent au travail. Ils demandent de la reconnaissance et du respect. La première revendication des collègues, c'est plus d'agents afin de réaliser efficacement leurs missions. Ils demandent également que leur employeur soit à leur côté dès lors qu'ils sont victimes d'incivilités. Rappelons le stage obligatoire de l'année dernière sur l'accueil et les incivilités que nous pouvons subir, qui demandait l'intransigeance face à toute forme d'incivilités. Rappelons les mots du directeur général dans son discours du 08 décembre 2022 : « Ne pas s'habituer, ne pas tolérer ». La CGT Finances Publiques 59 demande à ce que toutes les incivilités vécues par les collègues fassent l'objet d'une réponse de la direction.

La grande mobilisation des collègues le jeudi 09 avril, avec des accueils fermés et des rassemblements devant les centres des Finances Publiques démontrent que les collègues en ont assez de leurs conditions de travail dégradées. Les collègues des différents SIP demandent à être reçus pour faire remonter leurs revendications. La réponse du directeur leur accordant un rendez-vous en fin d'après-midi n'est pas à la hauteur de ce que les collègues attendent.

Aujourd'hui mardi 28 avril, c'est une journée particulière pour nous tous : c'est la journée internationale de la santé et la sécurité au travail. La CGT appelle les agents de l'État à se mobiliser pour exiger des conditions de travail dignes, des moyens pour les politiques de prévention et un plan santé travail réellement à la hauteur des urgences. Il faut faire entendre une autre voix : la voix de celles et ceux qui refusent de « perdre leur vie à la gagner » et exigent des droits, des moyens, et un véritable pouvoir d'intervention sur l'organisation du travail.

Depuis des années, les personnels paient le prix des restructurations permanentes, des suppressions de postes et de l'intensification du travail. Les moyens baissent, nos missions s'élargissent et les injonctions contradictoires se multiplient. Résultat : usure professionnelle, perte de sens, explosion des risques psychosociaux et de la souffrance des agents. Quand on n'a plus les moyens de bien faire son travail, c'est toute l'identité professionnelle qui s'effondre et avec elle la santé des agents.

La loi de transformation de la fonction publique a encore aggravé la situation : affaiblissement des instances, individualisation des parcours,

contractualisation. Loin de “moderniser”, ces choix fragilisent les collectifs et isolent les agents.

Pourtant veiller à la santé et la sécurité des personnels n’est pas optionnel pour les employeurs publics, c’est une obligation juridique qui découle du décret de 1982. Quand les conditions de travail se dégradent, quand accidents, maladies professionnelles ou suicides surviennent, la responsabilité de l’employeur public peut être engagée. Cette obligation pour l’employeur implique des moyens renforcés et donc une politique de prévention exemplaire (évaluation réelle des risques, application des principes de prévention, information, formation, budgets adaptés).

Avec la fusion des instances et la disparition des CHSCT de plein exercice, la santé au travail a été reléguée à l’arrière-plan. En parallèle, on multiplie les dispositifs individuels : cellules d’écoute, numéro vert, accompagnement psychologique...Une vraie politique de prévention s’attaque aux causes et donc aux sous-effectifs et à l’organisation du travail. C’est toute la logique qu’il faut inverser : on ne doit plus gérer la souffrance mais organiser des conditions de travail non pathogènes.

Le 28 avril, journée internationale de la santé et de la sécurité au travail, il faut faire entendre la voix des agents de l’État ! Ensemble, exigeons des conditions de travail dignes, des organisations du travail qui n’abîment plus notre santé et des moyens pour la prévention.

C’est pourquoi aujourd’hui, la CGT, au niveau des différentes administrations, appelle à la grève les collègues de la Cité Marianne et organise un grand rassemblement de 12h à 14h. La CGT exige notamment la mise en place à la Cité Marianne d’une FS de site avec un réel pouvoir d’intervention syndicale pour défendre les collègues.